

**Budget 2023-2024**

**12,1 G\$ pour créer de la richesse  
et accroître le potentiel économique du Québec**

**Québec, le 21 mars 2023.** – Dans le cadre de son budget 2023-2024, le gouvernement poursuit ses efforts pour créer de la richesse et accroître le potentiel économique du Québec. Il maintient son objectif de réduire l'écart de PIB réel par habitant avec l'Ontario à moins de 10 % d'ici 2026. En plus des 9,2 milliards de dollars prévus pour améliorer le revenu disponible des Québécois, des investissements totalisant 2,9 milliards de dollars d'ici cinq ans permettront d'agir sur les déterminants de la croissance économique que sont les gains de productivité, l'innovation, la valorisation des régions et l'augmentation du bassin de travailleurs qualifiés.

Afin d'augmenter la productivité de l'économie québécoise, le budget 2023-2024 prévoit 888 millions de dollars sur cinq ans pour stimuler l'investissement privé, intensifier les efforts en innovation et favoriser la croissance des entreprises, la numérisation et les exportations.

**Nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement**

Le gouvernement annonce la mise en place du nouveau congé fiscal pour grands projets d'investissement. Il ciblera un nombre élargi de secteurs d'activité et favorisera la réalisation d'un plus grand nombre de projets majeurs partout au Québec. Cette mesure représentera un soutien financier de 373 millions de dollars pour les entreprises au cours des cinq prochaines années et elle appuiera la réalisation de près de 100 nouveaux projets d'investissement en sol québécois, générant des retombées qui totaliseront plus de 24 milliards de dollars à terme.

**1,4 G\$ pour contribuer à la prospérité des régions**

La prospérité des régions est déterminante pour l'accroissement de la richesse collective du Québec. C'est pourquoi des initiatives représentant plus de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans sont prévues pour :

- appuyer l'essor du secteur bioalimentaire;
- stimuler la vitalité économique régionale;
- assurer le développement et la mise en valeur de nos attraits touristiques;
- favoriser le développement du secteur forestier;
- poursuivre les actions pour une meilleure connectivité;
- mettre en valeur les minéraux du sous-sol québécois.

**615 M\$ pour faire face à la pénurie de main-d'œuvre**

Dans le contexte de vieillissement de la population et de pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement annonce des initiatives totalisant 615 millions de dollars sur six ans et visant à appuyer l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes ainsi qu'à soutenir les entreprises dans leur recherche de travailleurs. Il est notamment prévu de bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec, d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes et de promouvoir l'immigration en région pour répondre aux besoins du marché du travail.

De plus, afin de soutenir les entreprises rencontrant des difficultés de recrutement, un montant de 100 millions de dollars est prévu pour assurer la poursuite du Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la Commission des partenaires du marché du travail.

## **Adapter le régime de rentes aux nouvelles réalités du Québec**

À la suite de la consultation publique menée sur le Régime de rentes du Québec (RRQ) en février dernier, le gouvernement propose d'utiliser la marge de manœuvre disponible du RRQ afin de répondre au désir de plusieurs Québécois près de la retraite de continuer à travailler à temps partiel. Ainsi, des modifications seront apportées au RRQ et s'appliqueront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour :

- offrir aux bénéficiaires d'une rente de retraite âgés de 65 ans ou plus la possibilité de cesser de verser des cotisations au RRQ;
- mettre fin à l'obligation de cotiser au RRQ pour les travailleurs de plus de 72 ans;
- introduire une protection de la rente pour les travailleurs de 65 ans ou plus ayant une diminution de leur revenu.

De plus, afin d'aider les travailleurs à améliorer leur sécurité financière, le gouvernement fera passer l'âge maximal d'admissibilité à une rente de retraite de 70 à 72 ans dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Enfin, Retraite Québec veillera à mieux informer les participants au RRQ des avantages de reporter le versement de leur rente de retraite.

### **Citation :**

« Notre gouvernement investit des sommes importantes pour créer de la richesse au Québec. Nous nous sommes aussi engagés à répondre aux enjeux de main-d'œuvre par des solutions durables et innovantes. L'enrichissement collectif qui découlera de toutes ces initiatives va permettre de rehausser le niveau de vie de l'ensemble des Québécois et d'assurer le financement des services publics à long terme. »

*Eric Girard, ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise*

### **Lien connexe :**

Tous les détails du budget 2023-2024 : <http://www.quebec.ca/budget>.

– 30 –

### **Source :**

Claudia Loupret  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances et ministre responsable  
des Relations avec les Québécois d'expression anglaise  
Tél. : 418 670-6413

### **Information :**

Jacques Delorme  
Responsable des relations avec les médias  
Ministère des Finances  
Tél. : 418 528-7382